

**ROYAUME DU MAROC**  
**Agence Nationale pour le Développement des Energies**  
**Renouvelables et de l'Efficacité Energétique**  
**Avis d'Appel d'Offres Ouvert**  
**N°12/2015**

*Séance Publique*

Le 10 novembre 2015 à partir de 10 heures 30 mn, il sera procédé, à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE), Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation de l'étude et la mise en place d'un système d'archivage physique et d'une solution de gestion électronique de documents (GED) intégrant la gestion du fonds des archives physiques au profit de l'ADEREE.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'ADEREE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'Aderee : [www.aderee.ma](http://www.aderee.ma) ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de Vingt Mille dirhams (20.000,00dh)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est Quatre Cent Cinquante Mille dirhams toutes taxes comprises ( 450 000,00 DH TTC).

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'ADEREE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.